



Combiner auto entreprise et salaire à l'étranger

Par Zthomas

Bonjour,

J'aurais voulu savoir si il est possible sur le papier de combiner une activité d'auto entrepreneur déclarée en France, avec des revenus salariés à l'étranger.

J'ai le souhait de m'expatrier au Quebec dans un futur proche pour y exercer une activité salariée, et souhaite savoir si ce statut est combinable avec des prestations de conseil ponctuelles auprès de mon futur ex employeur en France, sous le régime de l'auto entrepreneariat.

Si c'est possible, comment ça se traduirait en termes d'impositions sur le revenu ?

Bonne journée,

Par rvroy

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/resident-etranger-micro-entreprise-france>

Par Hibou Joli

Bjr,

Le dispositif d'auto entrepreneur n'est pas conditionné par la résidence fiscale. Il peut donc bénéficier aux non-résidents qui respectent les conditions d'éligibilité.

Elles sont précisées (en matière de revenus notamment) dans le BOI-BIC-DECLA-10-40-10. Cette seule activité de source française sera déclarée en France.

Si vous êtes résident québécois, ce revenu sera également à déclarer dans votre pays de résidence : la double imposition sera évitée par un mécanisme de crédit d'impôt : pour être synthétique l'impôt français sera déduit de l'impôt final québécois.